

## COMMUNIQUÉ DU COMITÉ NATIONAL

Le Comité national s'est réuni à Athis-Mons le 10 septembre 2014.

### • Mission RP2 :

Le Comité national félicite le Bureau national pour l'ouverture cet été de la série de discussions autour des métiers ICNA visant à aboutir à un accord pour l'été 2015. Il note que le nouveau secrétaire d'État aux Transports a confirmé à M. Jean-Michel Vernhes le mandat de conduire cette mission.

La qualité des premiers travaux a pu mettre en évidence un certain nombre de problématiques concernant le volume des effectifs et du trafic et leurs évolutions d'ici à 2020. Le SNCTA attend, dès la prochaine réunion, un exposé par centre des besoins en contrôleurs nécessaires à la gestion du trafic et des projets pour les cinq prochaines années.

La mission poursuivra son travail par la vérification de la cohérence entre les programmes techniques prévus et les besoins exprimés par les contrôleurs.

En cas de retards, ou de rejets d'expressions de besoins validées par les experts des centres par suite de dysfonctionnements ou de financements insuffisants, des mesures correctives appropriées devront être prises conformément aux engagements du ministre dans son [courrier au SNCTA en date du 24 juin 2014](#).

Le Comité national prêtera une attention particulière au pré-rapport public que M. Vernhes remettra au ministre mi-novembre et veillera à ce que les travaux de la mission aboutissent au plus tard pour l'été 2015, conformément au mandat ministériel.

### • PIFA :

Le Comité national déplore que la DGAC n'ait à ce jour toujours pas réussi à convaincre l'EASA de l'efficacité du modèle original français de formation continue à l'anglais. Il prévient que dans le cas où l'évaluation des compétences linguistiques inscrite dans l'IR ATCO prendrait la forme d'un examen, le SNCTA exigera que celui-ci soit conduit exclusivement par des contrôleurs détenteurs d'une mention d'unité valide et disposant d'un mandat d'évaluateur de compétences linguistiques limité dans le temps, à l'image des examinateurs de compétences pratique.

### • Utilisation exclusive de l'anglais sur les fréquences :

Le gain en terme de sécurité du monolinguisme sur les fréquences de contrôle n'a jamais été prouvé et aucune étude de sécurité au niveau national n'a été effectuée à ce propos. Le SNCTA, comme les syndicats de pilotes, considère que cette pratique pourrait engendrer des difficultés avec certains opérateurs de ces fréquences. En conséquence, le SNCTA s'oppose à la volonté de l'administration d'imposer l'utilisation unique de la langue anglaise sur les fréquences de contrôle.

*Adopté à l'unanimité*